



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville

Direction générale de l'action sociale

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Plan Alzheimer 2008-2012**

Sélection des 40 équipes pilotes spécialisées à domicile

La perte d'autonomie des malades Alzheimer liée aux troubles de la mémoire et aux troubles cognitifs n'est aujourd'hui pas assez prise en compte au domicile et les activités de réhabilitation cognitive encore relativement peu développées. Pour remédier à ce constat et pour favoriser le maintien d'une vie à domicile, la mesure 6 du Plan Alzheimer 2008-2012 prévoit un renforcement de l'offre de services de soins adaptés en s'appuyant sur de nouveaux professionnels formés aux soins d'accompagnement et de réhabilitation et sur la mise en œuvre d'une nouvelle prestation d'accompagnement et de réhabilitation à la fois en direction des patients atteints de la maladie d'Alzheimer, mais aussi en direction de leurs aidants (activités thérapeutiques, de réhabilitation sociale, soutien psycho éducatif des aidants...).

Pour répondre à cet objectif, des équipes spécialisées « pilotes » composées d'aides-soignants (AS) ou d'aides médico-psychologiques (AMP) formés à la maladie d'Alzheimer (futurs assistants de soins en gérontologie), de psychomotriciens ou d'ergothérapeutes sont constituées au sein de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), de services polyvalents d'aides et de soins à domicile (SPASAD) ou encore dans le cadre de coopérations formalisées comprenant des SSIAD ou des SPASAD (groupement de coopération sociale et médico-sociale, convention de partenariat, groupement d'intérêt économique...).

40 équipes spécialisées ont été sélectionnées pour mettre en place ce dispositif novateur de prise en charge à domicile de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, tant au début de la maladie que lors de la survenance de crises. Cette sélection est une première étape dite d'expérimentation pour la période 2009-2010. A terme, l'objectif est de généraliser pour 2012 ce dispositif par la création de 500 équipes spécialisées sur l'ensemble du territoire.

Le comité national de sélection composé de la DGAS, la DSS, de la CNSA, de la CNAMTS et de l'Association France Alzheimer a retenu le 9 juillet 2009, 40 dossiers répondant aux critères de qualité, de faisabilité et d'appropriation de la problématique, ainsi qu'aux critères de partenariats attendus, tant dans le secteur médico-social que sanitaire, pour la mise en place de cette nouvelle prestation. Par ailleurs, le comité national de sélection a veillé à un équilibre entre les projets urbains et ruraux, de même qu'à une diversité de structures porteuses.

L'expérimentation des 40 équipes spécialisées pilotes à domicile débutera au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Les 40 dossiers de candidature retenus par le comité national de sélection sont les suivants :

1. Val de Marne (94) : GCSMS « les EHPAD publics du Val de Marne »
2. Rhône (69) : Service de maintien à domicile (SMD) Lyon 1
3. Gironde (33) : Association de soins à domicile de la Haute Gironde
4. Haute-Saône (70) : ADMR
5. Ile et Vilaine (35) : Association Aspanord
6. Seine Saint Denis (93) : Fondation Hospitalière Sainte-Marie
7. Indre et Loire (37) : La santé chez soi ADMR
8. Paris (75) : ADIAM
9. Pas de Calais (62) : Caisse régionale de sécurité sociale dans les mines (CARMI)
10. Sarthe (72) : Fondation Georges Coulon
11. Cote d'Or (21) : Fédération dijonnaise des œuvres de soutien a domicile (fedosad)
12. Nord (59) : Association de Soins et Services A Domicile (ASSAD) de Dunkerque
13. Gironde (33) : Maison de santé protestante SSIAD Bagatelle à Talence
14. Allier (03) : Association d'aide à domicile des centres sociaux de l'Allier (AADCS)
15. Meurthe et Moselle (54) : Caisse régionale de sécurité sociale dans les mines CARMI Est – Audun-le-Roman
16. Gard (30) : Croix Rouge du Gard
17. Bas-Rhin (67) : ABRAPA
18. Vienne (86) : ADMR
19. Pyrénées Atlantiques (64) : Santé Service Bayonne et Région
- 20.21.22. Maine et Loire (49) : Union des SSIAD (USSIAD 49) avec le SSIAD intercommunal choletais ; SSIAD Vallée de l'Authion ; SSIAD association vie à domicile
23. Loire (42) : centre de soins AIMV (Agir face à l'isolement, la Maladie, la Vieillesse)
24. Haute Vienne (87) : Association Soins santé

25. Seine Maritime (76) : Croix Rouge Française
26. Moselle (57) : SSIAD de Courcelles-Chaussy/Solgne – Association Fondation Bompard
27. Loire Atlantique (44) : Mutualité Retraite - SSIAD Estuaire sud loire- SSIAD Sillon et Loire
28. Haute Corse (2B) : SSIAD Aiutu e sulidarita
29. Dordogne (24) : SSIAD de Vergt
30. Haute Garonne (31) : Association Familiale et Cantonale de Montastruc
31. Var (83) : Santé assistance services
32. Val d'Oise (95) : Association pour le développement des services de soins infirmiers a domicile dans le Val d'Oise (ADSSID)
33. Oise (60) : Association ABEJ Coquerel
34. Finistère (29) : Les Mutuelles de Bretagne – Brest
35. Vendée (85) : Fédération ADMR Vendée
36. Calvados (14) : Croix-Rouge française
37. Nièvre (58) : SSIAD Croix Rouge française de la Nièvre
38. Eure et Loire (28) : ADMR
39. Haute-Loire (43) : Hôpital local Pierre Gallice à Langeac
40. Saône et Loire (71) : Hôpital local de Louhan

**Contact presse :**

**Direction générale de l'action sociale**

**Tel : 01.40.56.85.28 - 01 40 56 83 48**